
MOUTERRE-SILLY

Périmètres délimités des abords (PDA)

Château de la Bâtie

Château de la Fuye

Eglise Notre Dame de Chasseignes

Eglise Saint Maximin de Mouterre

Unité Départementale de l'Architecture et de Patrimoine de la Vienne

AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

Moutier-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

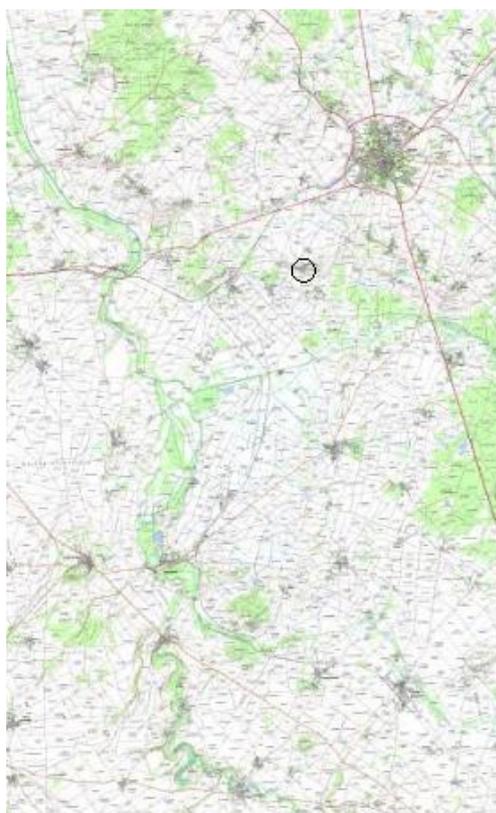
086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

- **Contexte géographique**

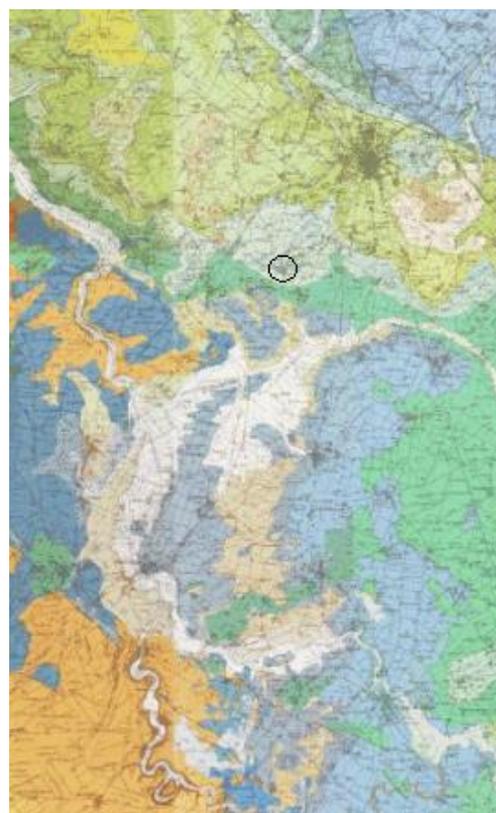
Mouterre-Silly est une commune du nord-ouest du département de la Vienne située en pays Loudunais (communauté de communes du Pays Loudunais).

D'une superficie de 30,9 km², le territoire communal est très étiré, peu large et très long (environ 15km). Il est littéralement coupé, dans son tiers Nord, par l'important axe routier est-ouest de la D759 qui relie Loudun à Thouars (Deux-Sèvres). Du Nord au Sud, la commune est desservie par la D20 depuis Insay direction Martaizé.

Mouterre-Silly se localise sur une zone de plaines, marquant l'extrémité sud-est du massif armoricain. Le paysage de la commune est majoritairement agricole. Il alterne entre plateau au sud-est de Loudun, puis grandes plaines ouvertes sous le coteau que forme le bourg de Mouterre et offrant ainsi de beaux points de vues. Il se caractérise également par un grand nombre de hameaux distants du bourg dont certains de taille conséquente (Le Petit Silly, Silly et Chasseignes). Dans ces 11 hameaux, le bâti ancien et rural prédomine mais certains grands anciens domaines s'en détachent également parmi lesquels La Grollière, La Bâtie, La Fuye et La Ronde. Deux de ses anciens domaines sont protégés au titre des monuments historiques.



Carte de localisation
Source : Scan 25@ IGN, projection Lambert 93



Carte géologique
Source : ©BRGM (Légende carte au 1/1 000 000)

L'histoire de Mouterre est particulièrement riche et témoigne de son passé prestigieux. Saint Maximin (saint d'Aquitaine, né à Mouterre-Silly selon la tradition) serait à l'origine de la fondation du village, au cours du VIII^{ème} siècle. Cependant, des fouilles archéologiques au lieu-dit Sous-la-Ville attestent d'une implantation humaine bien plus ancienne confirmée dès le I^{er} siècle av. J.-C.

- Château de la Batie

Le château est situé dans le lieu-dit de la Bâtie, à l'est de la commune de Mouterre-Silly et en limite avec Loudun (secteur de Lassay).

Le lieu-dit est au nord du bourg de Mouterre à un peu plus de 3km et longe la route D759.

Le château est situé sur un petit promontoire au sol calcaire, limono-argileux.

- Château de la Fuye

Le château est situé au sud-ouest de la commune de Mouterre Silly, dans l'ancienne commune de Chasseignes, à un peu plus de 2 km du centre bourg. Le domaine du château, se développant à quelques mètres de la route D 20a, est placé sur un versant, au sol sablo-argileux à argileux et au sous-sol calcaire.

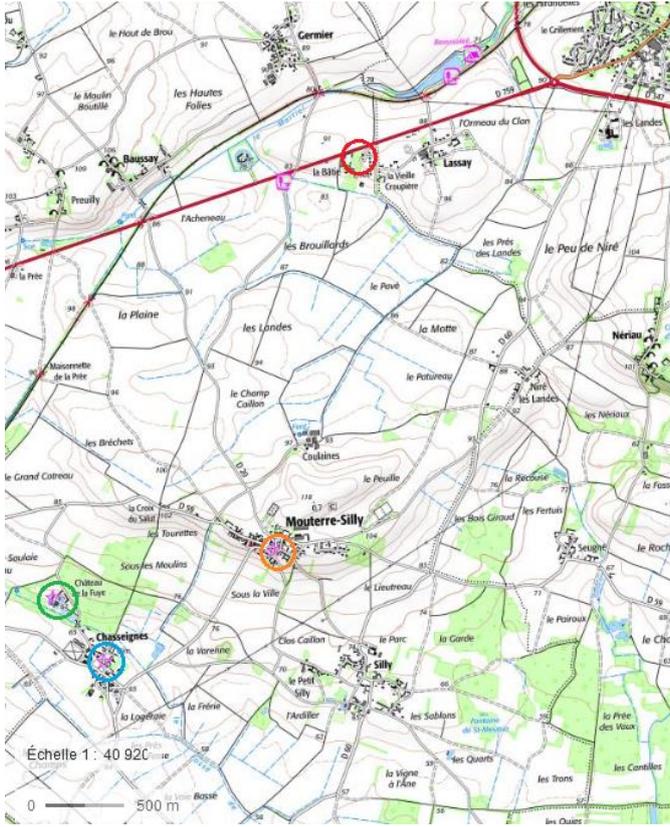
- Église Saint Maximin

Le centre bourg de Mouterre Silly est situé dans le sud de la commune. Il est traversé par la route D59, de l'est ou l'ouest, et par la route D20, du nord au sud.

L'église a une position centrale dans le bourg, avec une légère pente, donnant à l'édifice un point de vue légèrement culminant.

- Église Notre-Dame de Chasseignes

Le village de Chasseignes se développe le long de la route D20A. L'église Notre-Dame a une position centrale au cœur du centre bourg, composé d'habitations, alors qu'au nord-ouest et au sud-est se développent des zones industrielles.

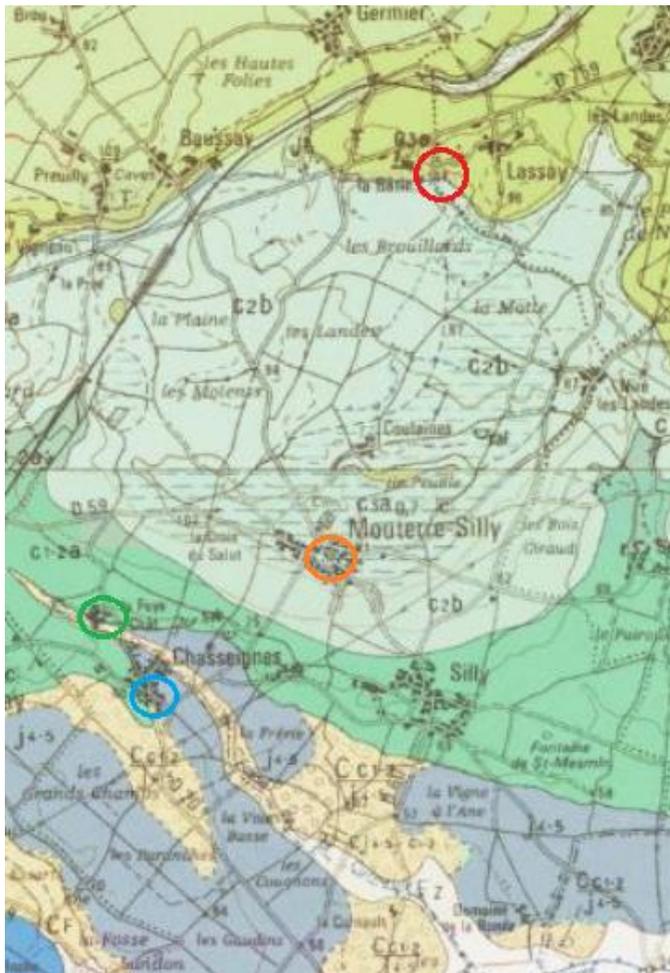


Carte de localisation

Source : Scan 25@ IGN, projection Lambert 93

LÉGENDE

- Le château de la Bâtie
- Le château de la Fuye
- Église Saint Maximin
- Église Notre-Dame de Chasseignes

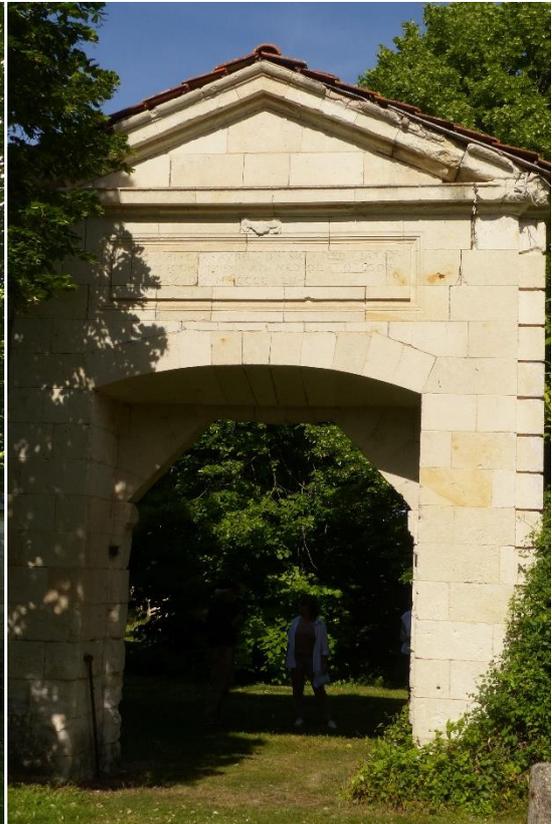


Carte géologique

Source : ©BRGM (Légende carte au 1/1 000 000)
Service WMS BRGM-géologie

Le Château de la Bâtie

Lieu-dit La Bâtie



©UDAP de la Vienne

Moutierre-Silly, PDA, UDAP de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

- **Contexte historique**

L'histoire du château est liée aux Sarazin de Montaigu puis à la famille Sanglier. Des inscriptions datées et des blasons, sculptés sur le portail du XVII^{ème} siècle, font mention de cette famille.

Pour M. de la Tourette, La Bâtie devait appartenir à un prince de la famille d'Orléans. Il affirme cela en s'appuyant sur des inscriptions, ainsi que les dimensions et les détails de la « salle du Chevalier », et les décors des cuisines voûtées. Pour lui, Sanglier aurait gardé en otage Louis Sforza, prisonnier de François I^{er}, au sein même du château de la Bâtie.

M. de la Tourette a ramené au château, un tombeau de marbre blanc provenant de la chapelle d'Ouzilly, des boiseries et des éléments de décors abimés par la Révolution.

La présence de souterrains indique une construction plus ancienne à l'actuel château, reconstruit sous le I^{er} Empire après avoir été incendié.

Un sarcophage en marbre, provenant de l'église du prieuré Saint-Philibert de Loudun, et le gisant du chevalier Frétard, aujourd'hui conservé dans l'église Saint-Pierre du Marché de Loudun, ont été découverts sur le site du château.

Source : DURAND Philippe, ANDRAULT Jean-Pierre, FLORIS Philippe et Talon Pascale (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Vienne*, Promotion Patrimoine, Patrimoine et médias, Chauray-Niort, 1995 ; GUILLEMET Dominique (dir.), *Dictionnaire des communes et pays de la Vienne des origines à nos jours : Histoire, patrimoine, économie*, Geste édition, La Crèche, 2003 ; Ministère de la Culture- DRAC Nouvelle Aquitaine- C.R.M.H - Dossier documentaire- Mouterre-Silly, château de la Bâtie.



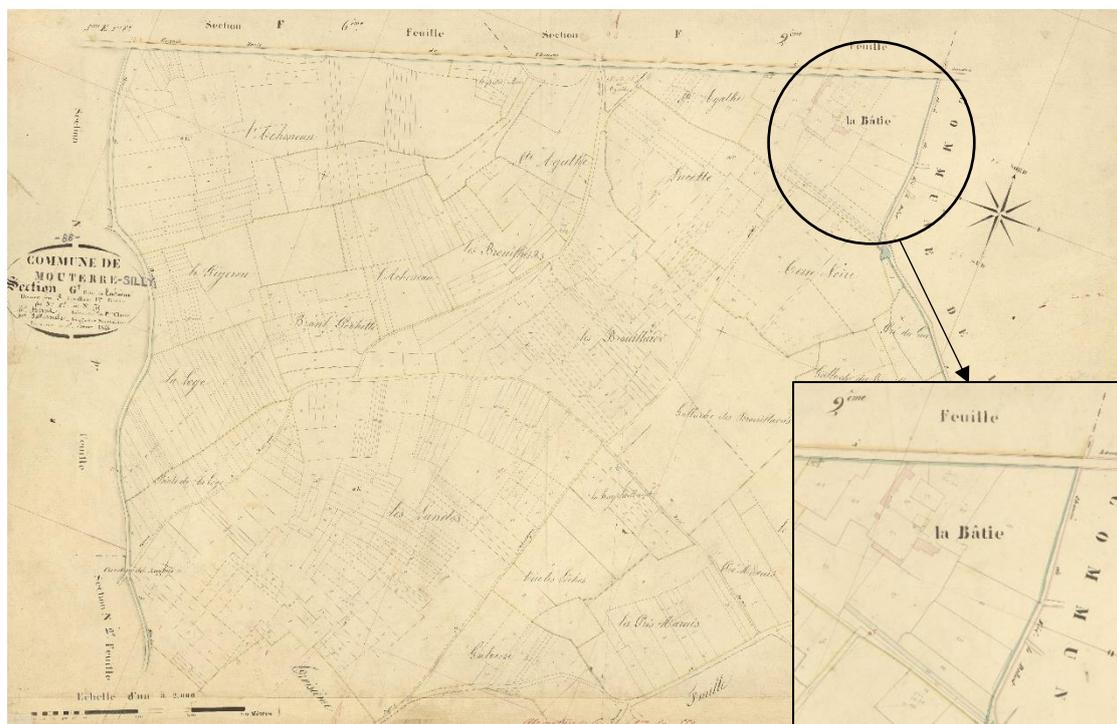
Cadastre napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122

Source : [https://archives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F1)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F1)

[d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F1)

[vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F1](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F1)



Cadastre napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122, secteur G, feuille 1.

Source : [https://archives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F29)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F29)

[d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F29)

[vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F29](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F29)

Mouterre-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

- **Le portail**

Inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 23 décembre 1969.

Le portail, daté du XVII^{ème} siècle, présente deux façades : la façade ouest ornée d'un blason et la façade est portant une inscription.

- La façade Ouest

Le blason est placé au centre du tympan du portail. L'écu des armes est placé au centre de la composition. Aujourd'hui, difficilement identifiable, il est possible de supposer qu'il s'agissait des armes de la famille propriétaire du château lors de l'édification du portail. Un heaume, duquel jaillissent des lambrequins, surmonte l'écu des armes. Deux volutes, ornées de feuilles d'acanthé, clôturent la partie inférieure du décor. Deux demi-pilastres à cannelures surmontées de chapiteaux ioniques et placées sur la partie supérieure du portail, encadrent le décor.

L'état de conservation du décor est moyen, laissant visibles les lignes de différents éléments décoratifs mais les détails iconographiques sont, pour la grande majorité, effacés.

- La façade Est

Une inscription en latin est sculptée sur le linteau du :

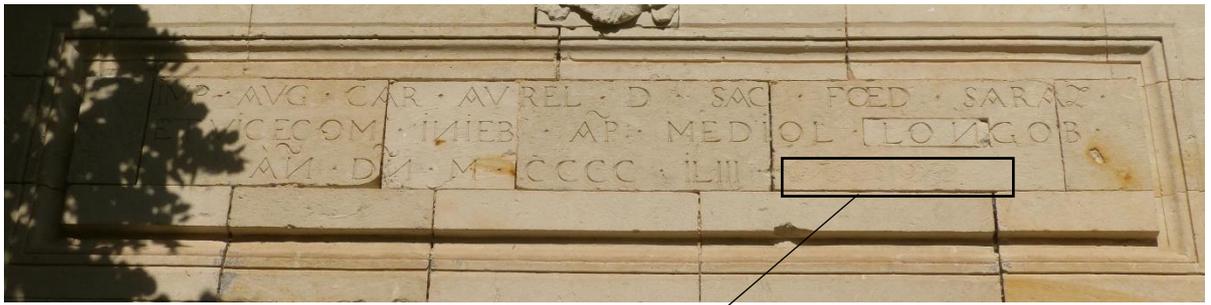
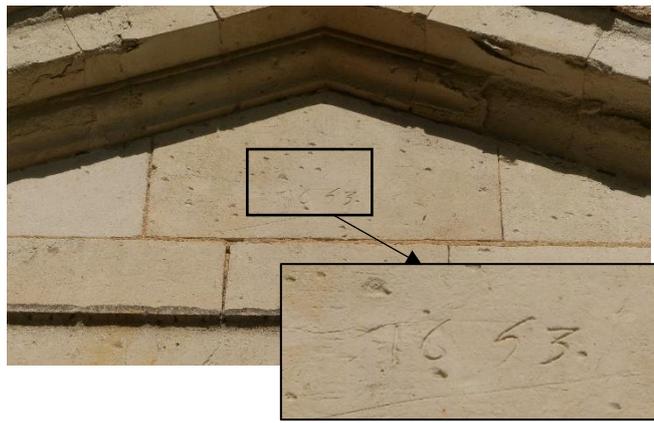
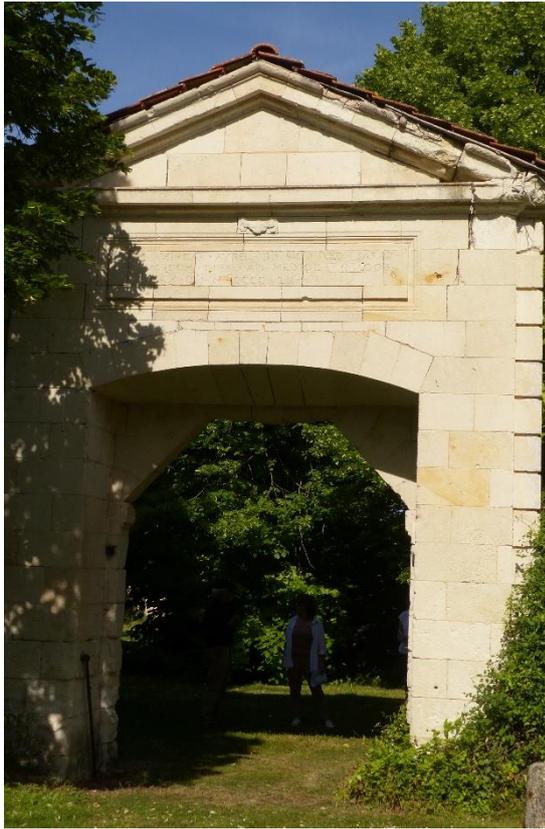
*IMP AVG CAR AVREL D SAC FOED SARAZ
ET VICECOM INIEB AP MEDIOL LONGOB
AN DN M CCCC ILIII*

Une image de deux mains se serrant, est placée au-dessus de l'inscription. Ce signe marquant un accord, une alliance entre deux parties, semble être en lien avec l'inscription.

Il faut également noter que la date mentionnée dans l'inscription (1452) ne renvoie pas à la construction de ce portail, daté du XVII^{ème} siècle. Une deuxième date, inscrite sommairement sur le tympan de la façade Est, indique l'année 1653 qui semble également trop éloignée de l'édification du monument.



Portail du château de la Bâtie, façade Ouest, mai 2022
©Caroline Brunet, DRAC Nouvelle Aquitaine, UDAP de la Vienne



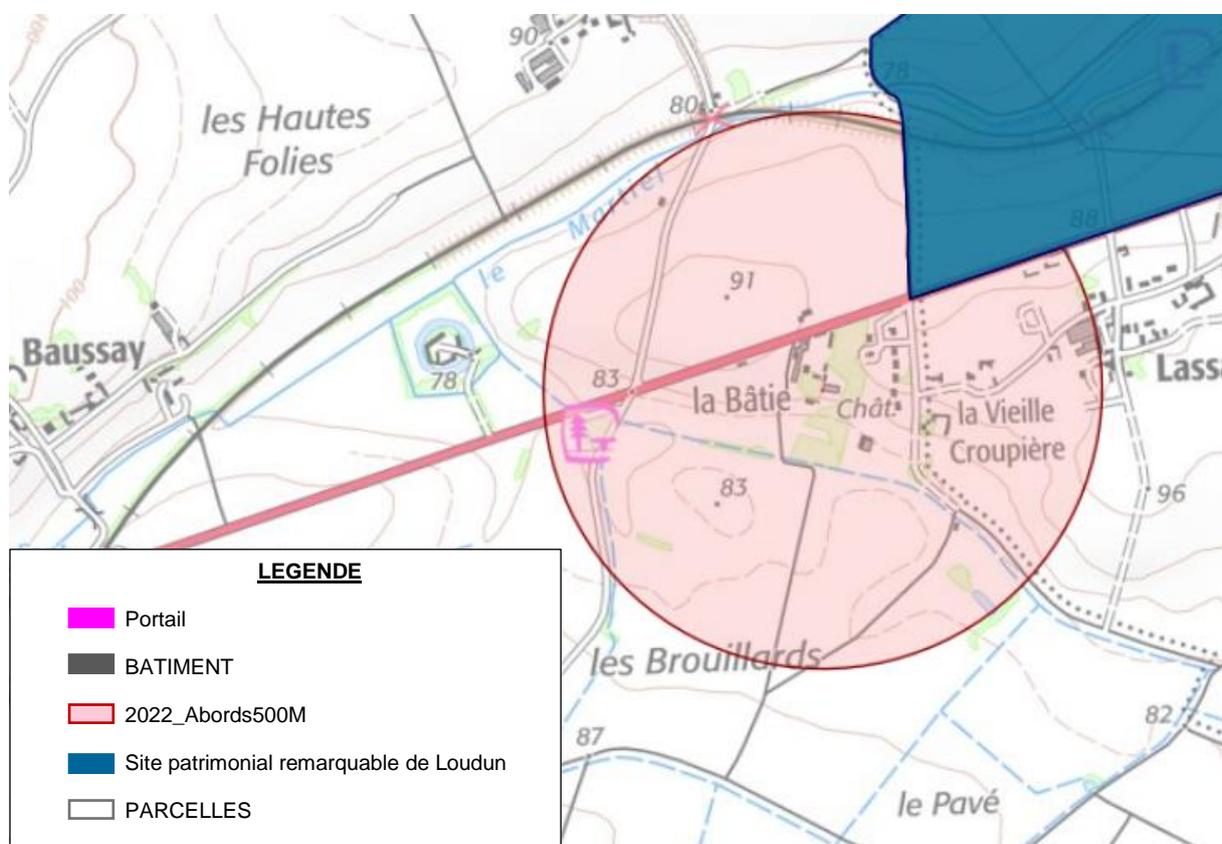
Portail du château de la Bâtie, façade Est, mai 2022
©Caroline Brunet, DRAC Nouvelle Aquitaine, UDAP de la Vienne

- **Descriptif des abords**

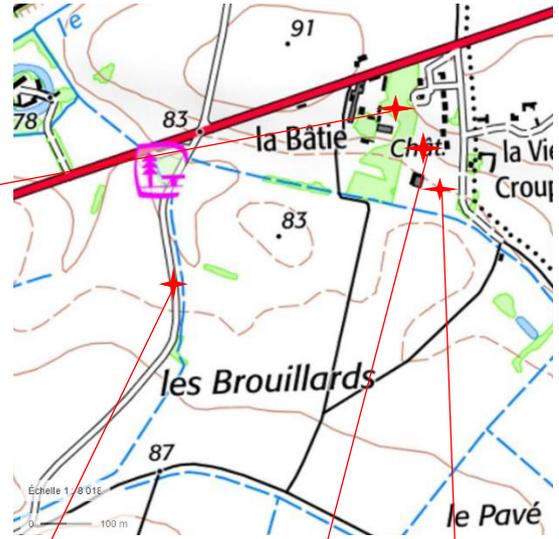
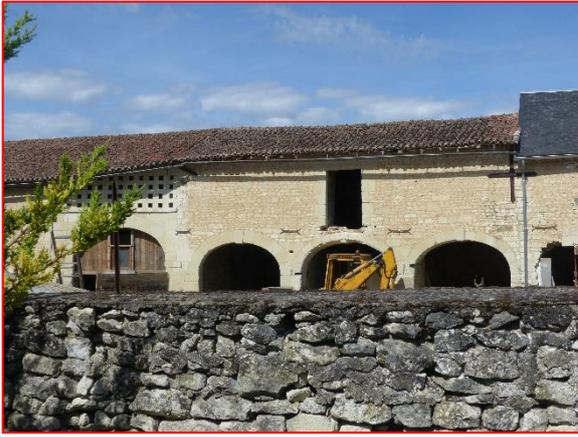
Le portail de château de la Bâtie est placé, à l'arrière du domaine, dans l'angle sud-ouest de façade méridionale. Le domaine est délimité par une clôture en béton ou moellon, doublée d'une haie végétale.

Un grand corps de ferme, qui s'étire au nord-ouest du domaine (peut-être ancienne écuries du château), présente un bâti ancien en moellons. Un lotissement, d'une dizaine de maisons individuelle, est implanté au nord-est du domaine.

Le reste du domaine est entouré de parcelles agricoles.



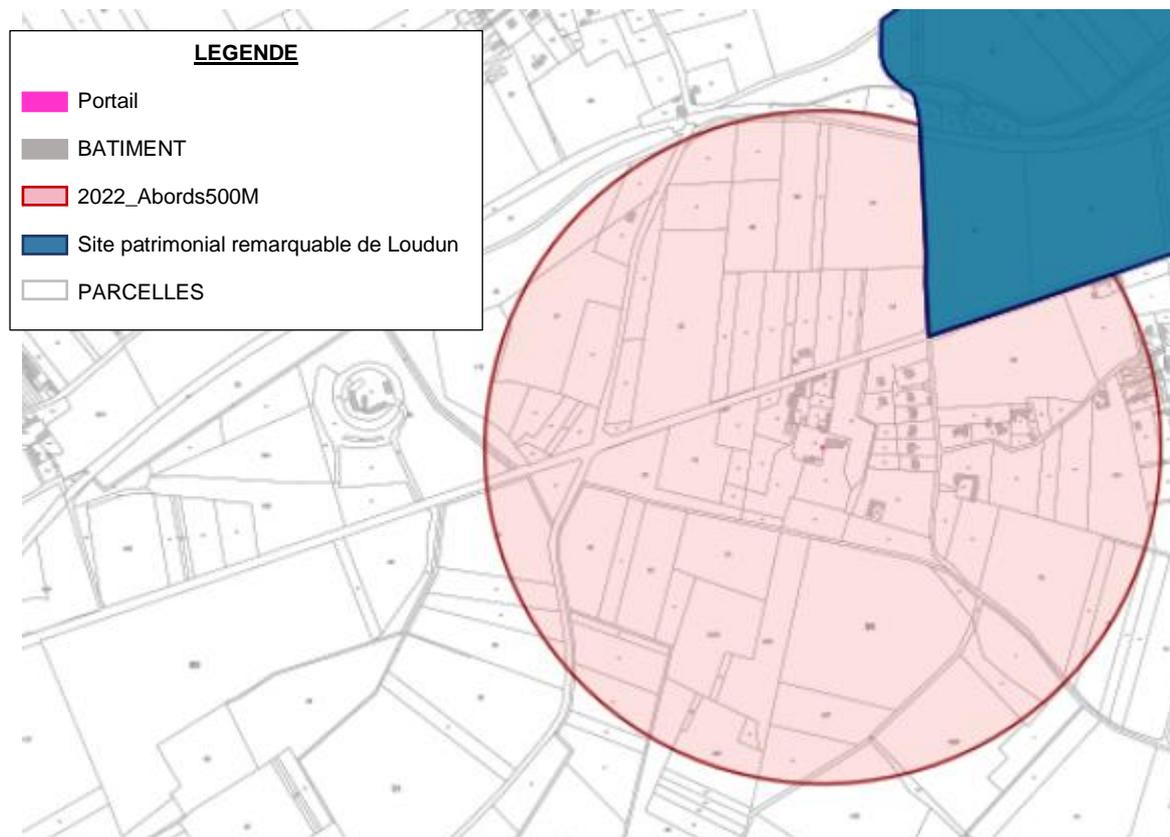
Atlas du patrimoine



Moutier-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

Périmètre de protection actuel



Atlas des patrimoines

• Justification du Périmètre Délimité des Abords

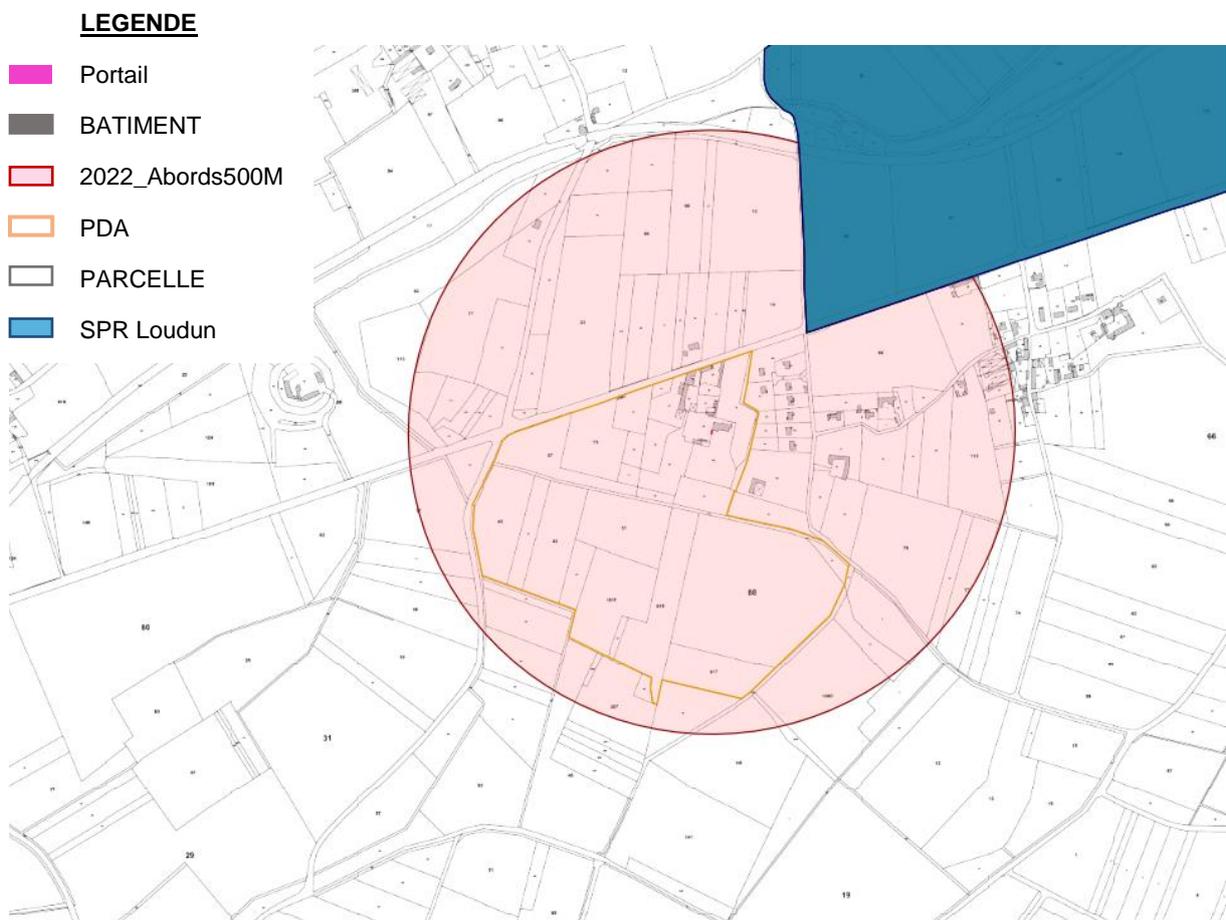
Conformément à l'article L621-30 du Code du Patrimoine, modifié par la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 – art. 75, le Périmètre Délimité des Abords vise à préserver et mettre en valeur des immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il permet également de veiller à la préservation des paysages autour de ce monument.

Compte tenu de l'implantation du Monument Historique, compte tenu de la morphologie du lieu-dit et de la cohérence du bâti qui le compose, compte tenu que seul le portail du château, à l'arrière de la parcelle, est inscrit au titre des Monuments Historiques, il convient d'inclure dans le périmètre de protection les espaces bâtis qui forment un ensemble cohérent avec le monument et contribuent à assurer sa bonne conservation et sa mise en valeur.

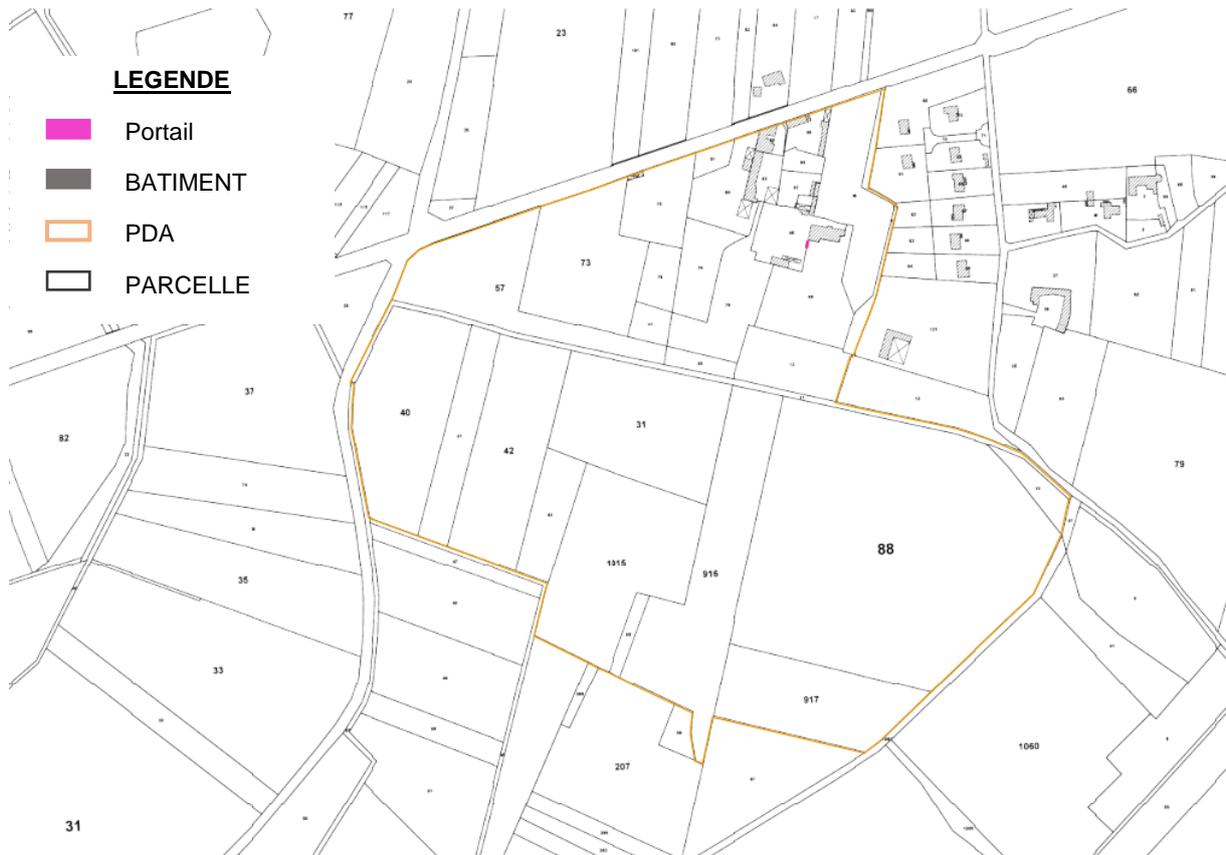
Ainsi, il est proposé d'établir un périmètre délimité des abords du monument, correspondant aux zones de visibilité ou de covisibilité qui permettent de réserver la qualité de présentation de l'environnement du monument et qui comprend :

- Lieu-dit de la Bâtie : YD 13, 80 à 91
- Parcelles agricoles à l'ouest du lieu-dit : YD 40, 56, 57, 73 à 79
- Parcelles agricoles au sud du lieu-dit : YD 10, 11, 31 ; YE 40 à 43, 46 à 48 ; G 85, 88, 916, 917, 1015

• Superposition des deux périmètres



• **Proposition de Périmètre Délimité des Abords**



Château de la Fuye

5 rue de la Fuie



©UDAP de la Vienne

Moutier-Silly, PDA, UDAP de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

- **Contexte historique**

Le château de la Fuye a été édifié sur les ruines d'une forteresse non datée.

Entre le XIII^{ème} et le XIV^{ème} siècle, La Fuye appartenait à la famille de Trémoille. Puis en 1439, le domaine dépendait de la châtellenie de Berrie et en 1454, de la commanderie de Loudun. Après avoir changé plusieurs fois de propriétaires, la famille de Leignes acquiert le fief entre 1559 et 1591. Elle entreprend des travaux et fait construire le corps de logis ainsi que les tours d'angle.

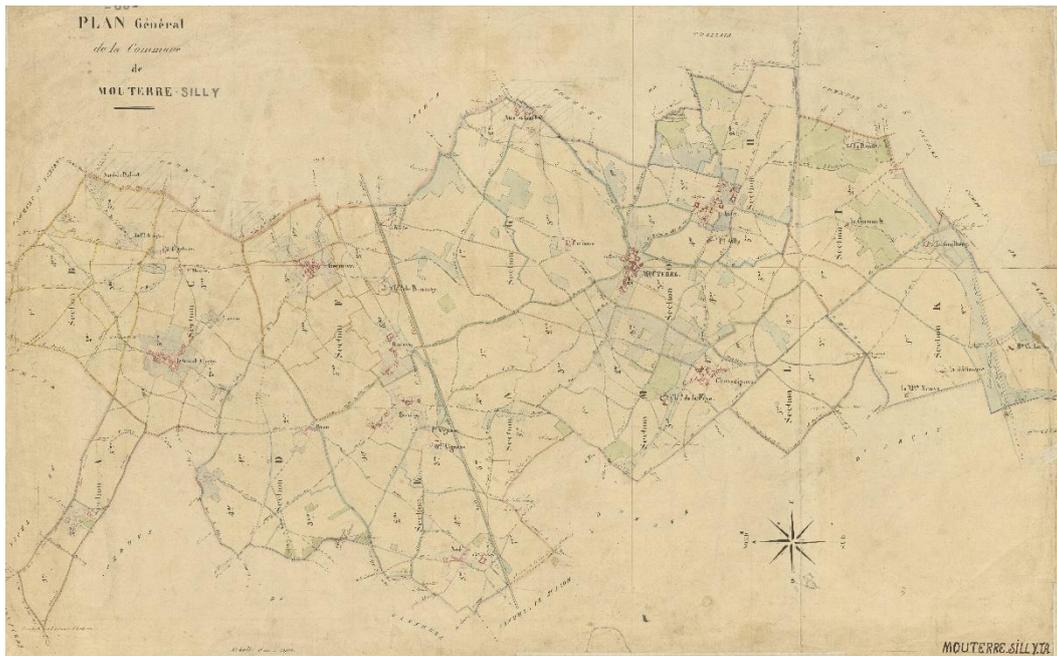
Au XVII^{ème} siècle, l'un des plus grands ennemis d'Urbain Grandier : Jacques Thibault de Chasseigne, devient propriétaire du domaine.

Vers 1710, des travaux sont réalisés au dernier étage de la charpente et également sur le pavillon gauche.

Au XIX^{ème} siècle, le château aurait appartenu à l'oncle de Jules Verne.

Puis vers 1900, le domaine devient une exploitation agricole. Après avoir servi d'écuries, le château a été racheté en 1967 par Geneviève et Jacques Lallemand, qui ont entrepris de travaux afin de lui rendre sa splendeur passée. Jacques Lallemand mène également une enquête sur les anciens propriétaires du domaine et affirme aujourd'hui qu'il est peu probable que le château ait appartenu à la famille de Jules Verne.

Source : DURAND Philippe, ANDRAULT Jean-Pierre, FLORIS Philippe et Talon Pascale (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Vienne*, Promotion Patrimoine, Patrimoine et médias, Chauray-Niort, 1995 ; GUILLEMET Dominique (dir.), *Dictionnaire des communes et pays de la Vienne des origines à nos jours : Histoire, patrimoine, économie*, Geste édition, La Crèche, 2003 ; Ministère de la Culture- DRAC Nouvelle Aquitaine- C.R.M.H - Dossier documentaire- Mouterre-Silly, château de la Fuye ; webographie : Site internet de la mairie de Mouterre-Silly : <https://www.mouterresilly.fr/patrimoine/chateau-de-la-fuye/> ;



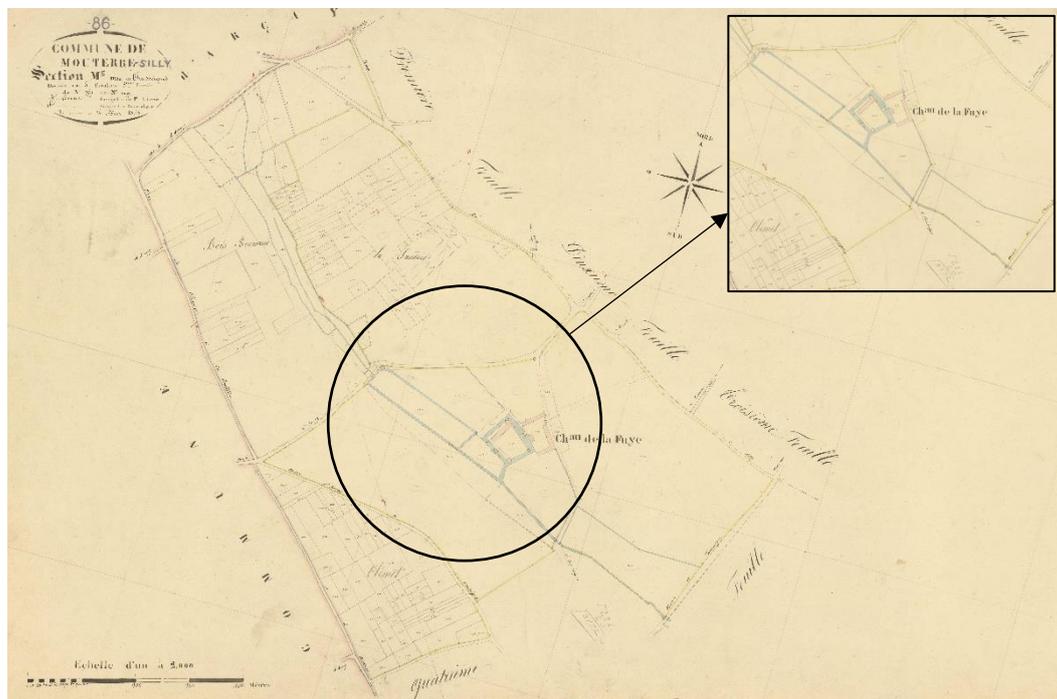
Cadastre napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122

Source : [https://archives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)



Cadastre napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122, secteur M, feuille 5.

Source : [https://archives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

Mouterre-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022

AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

- **Le château**

Inscrit partiellement au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 13 mars 1987, sont concernés : une cheminée à décor peint datée de 1596 du grand salon à l'étage, une cheminée à décor peint représentant Diane au repos, des lucarnes géminées de la façade est, l'ensemble du pavillon nord avec sa tour à lanterne.

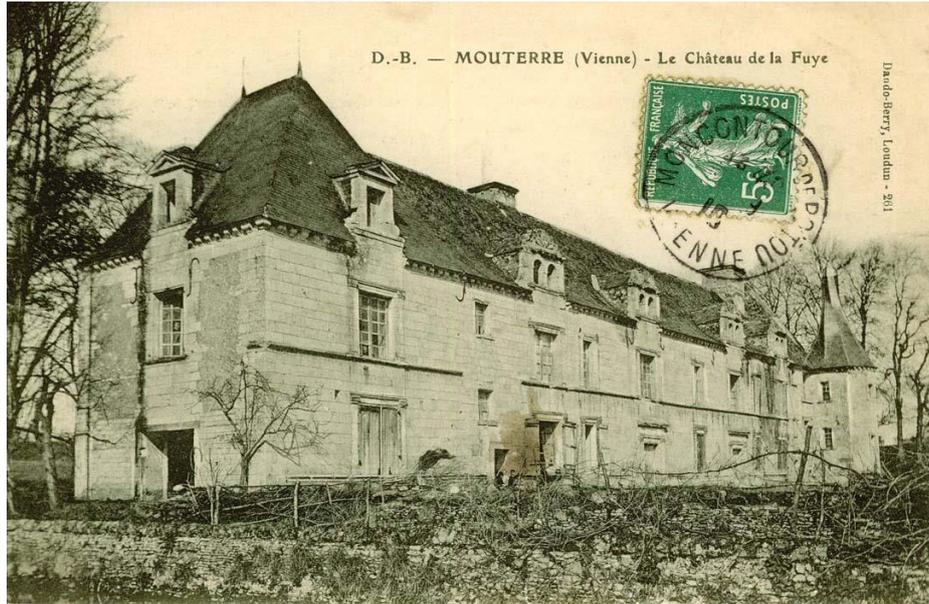
Le château de la Fuye est construit sur une parcelle trapézoïdale, entourée de douves. L'accès se fait par un petit pont. Le château se compose d'un bâtiment rectangulaire à toiture à deux pentes, auquel s'ajoute, aux extrémités, deux pavillons d'angle aux toitures à croupe. Les deux tours, clôturant la parcelle au nord-est et sud-est, ont été transformées en pigeonniers.

Sur la façade principale, à l'est, quatre lucarnes à baies géminées en plein centre sont surmontées de frontons semi-circulaires, décorés par des blasons avec des dates inscrites (1570-1712). Le reste de la façade est composée de grandes ouvertures rectangulaires superposées sur deux niveaux.

Dans le corps de logis, à l'étage, se trouve un grand salon qui devait à l'origine avoir un plafond peint car des traces de peinture sont visibles sur les poutres : des rameaux d'or sur un fond vermeil. Une cheminée, datée du XVI^{ème} siècle, complète le décor. Elle est ornée d'un blason martelé accompagné par deux maximes : *generos animos la bor merit et Rectis officils, Fide, ampla Stat aedes ardua*. Le revers est également décoré d'un pin placé sur des rochers, encadré par un ovale et surmonté par la devise de Léonard Langlois : *Ut montibus ardua Pinus*, inscrite dans un bandeau. Un panneau peint, avec la date 1596 inscrite, surmonte le décor.

Dans la salle adjacente au grand salon, une seconde cheminée décorée domine l'espace. Elle est peinte en ocre rouge avec un motif en faux marbre. Le manteau est décoré par des pilastres plats encadrant un panneau rectangulaire. Sur ce panneau est peinte la scène, issue de la mythologie grecques, le repos de Diane chasseresse.

Source : DURAND Philippe, ANDRAULT Jean-Pierre, FLORIS Philippe et Talon Pascale (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Vienne*, Promotion Patrimoine, Patrimoine et médias, Chaury-Niort, 1999



Carte postale, Château de la Fuye, façade orientale, XX^{ème} siècle
©Dando-Berry



Photographie négative, Château de la Fuye, colombier, 1942
©Maillard Marcel, BNF

Mouterre-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023



Photographie, Façade sud-est, Château de la Fuye, 2022
©DRAC Nouvelle-Aquitaine/UDAP de la Vienne



Église Notre-Dame de Chasseignes

4 rue de l'Église



©UDAP de la Vienne

Moutierre-Silly, PDA, UDAP de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

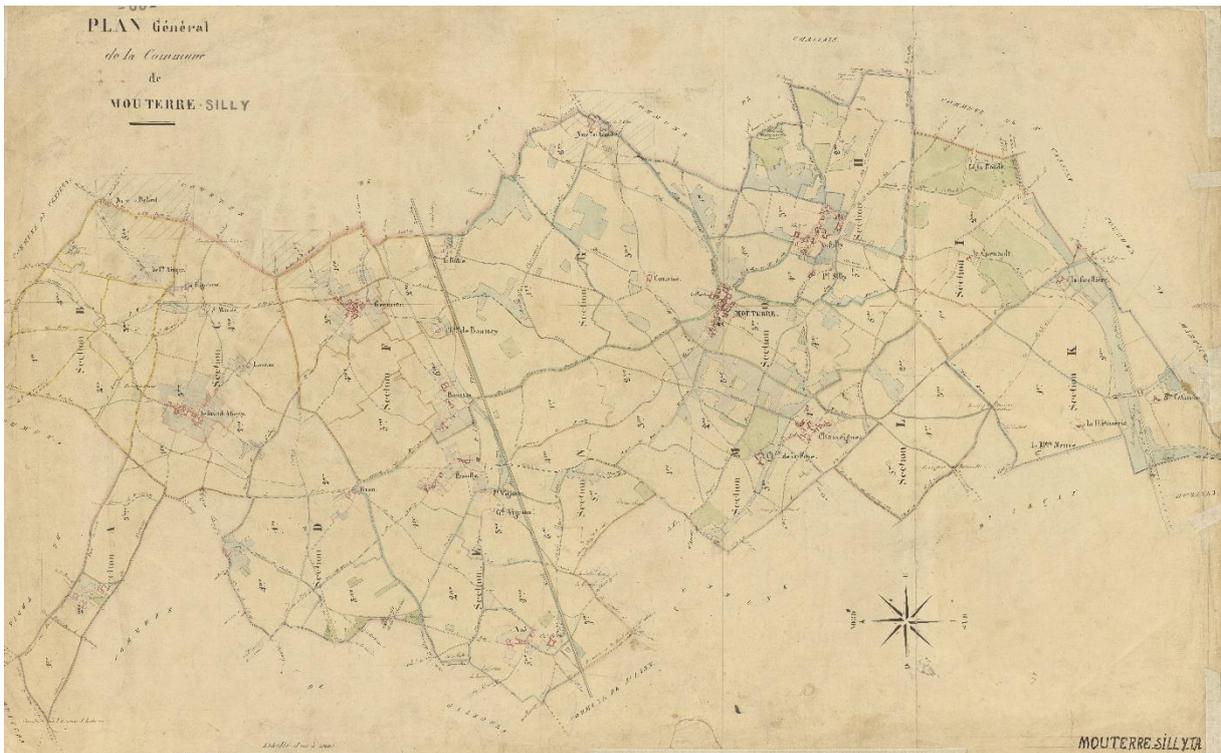
- **Contexte historique**

L'église de Notre-Dame de Chasseignes a été construite sur l'ancien site de la nécropole mérovingienne, construite autour de la tombe de saint Maximim.

La construction de l'actuelle église de Notre-Dame de Chasseignes a été réalisé en treize phases :

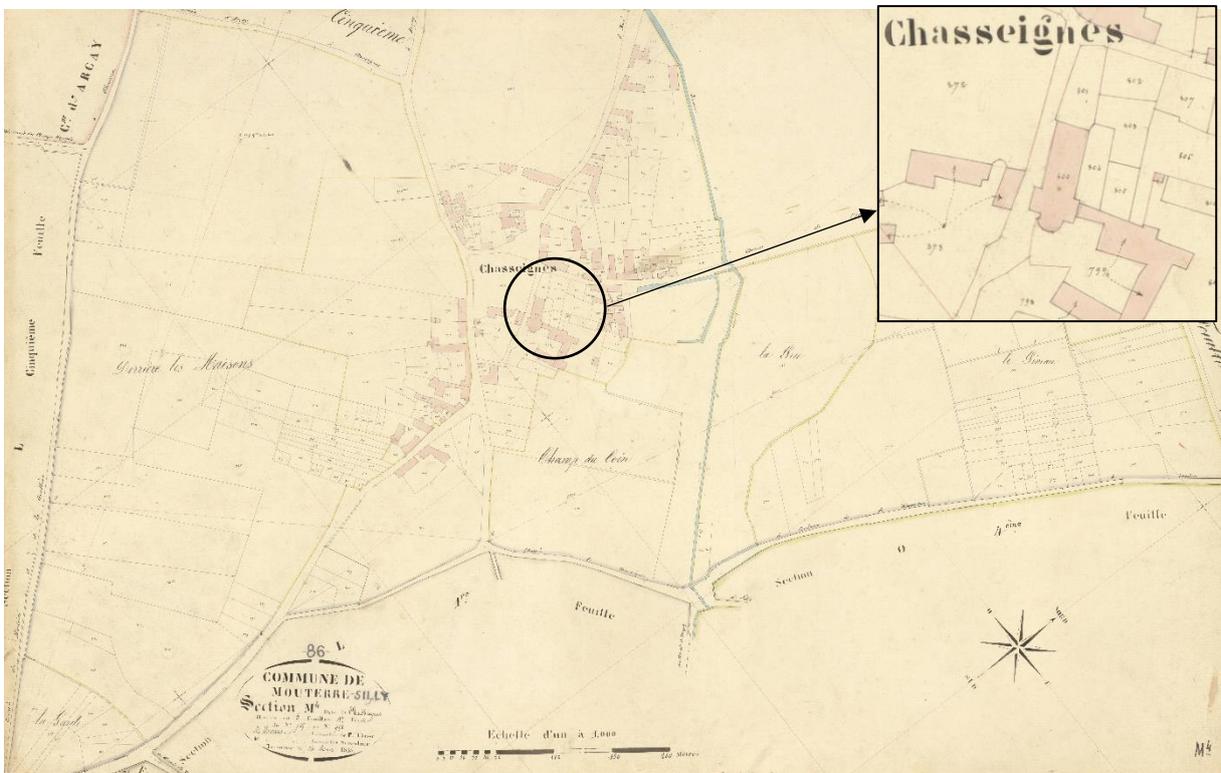
- Phase I : Construction en maçonnerie de qualité avec la fondation de murs et une chape de mortier en chaux. Il existe plusieurs hypothèses sur la datation et les fonctions de ces premières de traces de constructions ; par exemple à la fin du X^{ème} siècle, la moitié de l'*ecclesia* de *Cassania* est donné à Guillaume Fier-à-Bras, comte du Poitou, à l'abbaye de Bourgueil. Cette donation laisse supposer la présence d'un édifice carolingien.
- Phase II : destruction et période d'abandon.
- Phase III : établissement de l'église.
- Phase IV : XII^{ème} siècle, reconstruction de l'église en quasi intégralité.
- Phase V : XIV^{ème} siècle, importante destruction de l'édifice.
- Phase VI : nouvelles élévations, les murs sont moins épais.
- Phase VII : XV^{ème} siècle, reconstruction du clocher.
- Phase VIII et IX : un incendie détruit les parements de la tour. Entre le XV^{ème} et le XVI^{ème} siècle, deux chapelles sont édifiées de part et d'autre de la travée droite. Les commanditaires sont inconnus, probablement des membres de la famille Beauvau de Ternay.
- Phase X : lors de la Contre-Réforme, les autels sont restaurés et le cardinal Richelieu offre un retable à l'église.
- Phase XI à XIII : restaurations et consolidation entre le XVIII^{ème} siècle et 1981.

Source : BOUVART Patrick, « Mouterre-Silly (Vienne). Église de Chasseignes » [notice archéologique], *Archéologie médiévale* [En ligne], n° 43, 2013, mis en ligne le 15 mai 2018, URL : <https://journals.openedition.org/archeomed/10019#quotation> ; Journal *La Nouvelle République* : <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/mouterre-silly/notre-dame-de-chasseignes-renait> ; <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/mouterre-silly/eglise-de-chasseignes-une-souscription-lancee>



Cadastré napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122

Source : https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i_d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F1



Cadastré napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122 ; secteur M, feuille 4.

Source : https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i_d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta4133ee1df38f7b88%2Fcanvas%2F0%2F50

Mouterre-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

- **L'église Notre-Dame de Chasseignes**

Classée en totalité au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 27 octobre 2014.

L'église actuelle présente un plan simple à nef unique avec deux chapelles de part et d'autre de la travée droite, formant un transept. Une tour lanterne, surmontée d'un clocher, marque la séparation entre la nef et le chœur à abside semi-circulaire. Les murs extérieurs de la nef sont consolidés par des contreforts qui forment des arc-boutant au niveau de l'abside. Le portail de la façade ouest est en voûte d'ogive obtuse.

Lors de l'établissement de l'église (phase III), son orientation atypique permet de supposer les contraintes imposées aux architectes, par les soubassements des anciennes maçonneries. Deux piliers de plans irréguliers témoignent de cette période.

La reconstruction de l'église, au XII^{ème} siècle, montre l'intervention d'artisans qualifiés, cependant une économie est faite sur les moyens. En effet, la décoration sculptée se limite à la décoration du chevet et au portail occidental de la nef. Il semble que les artisans ayant travaillé sur le prieuré fontevriste de Guesnes, soient également intervenu sur l'église de Chasseignes.

La nef charpentée devait être couverte de bardeaux ou de chaume, en atteste l'absence de matériau durable dans les couches archéologiques.

La phase de destruction, survenue au XIV^{ème} siècle, est mise en évidence par les études de dendrochronologie de la charpente de la nef. Après de nouveaux travaux, les élévations marquent une réduction de l'épaisseur des murs. Ainsi, ces différents remaniements auraient abouti par une cérémonie de consécration durant laquelle les croix sont incisées dans les parements.

Au XV^{ème} siècle, la reconstruction du clocher a nécessité l'ajout d'un escalier à vis, au sud de la travée droite.

Après un incendie ayant détruit les parements de la touer d'escalier, deux chapelles sont édifiées au niveau de la travée droite. Elles sont décorées par des représentations sculptées qui étaient à l'origine complétées par des décors peints. Les commanditaires de ces chapelles sont inconnus, bien que les scientifiques supposent qu'il devait s'agir de la famille Beauvau du Ternay.

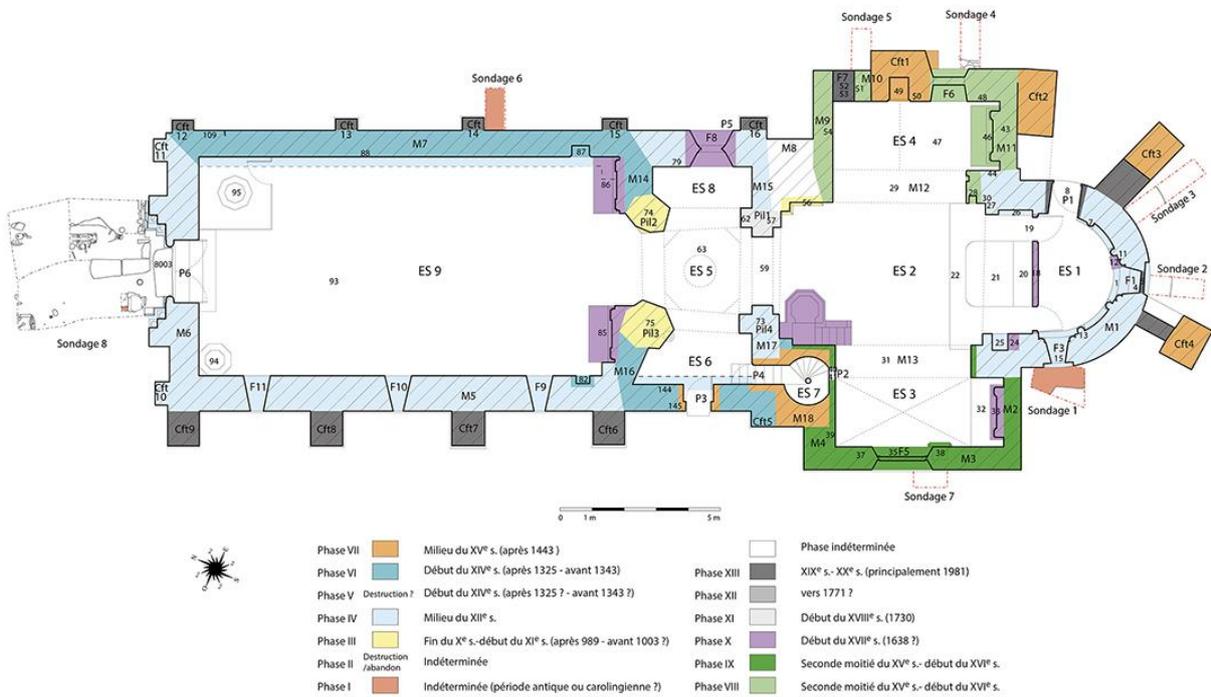
Durant la Contre-Réforme, les autels sont restaurés et un retable, décoré d'un blason aux armes du cardinal Richelieu, transforme l'abside en sacristie.

En 2016, les travaux de restauration sont entrepris afin de sauvegarder l'édifice en péril.

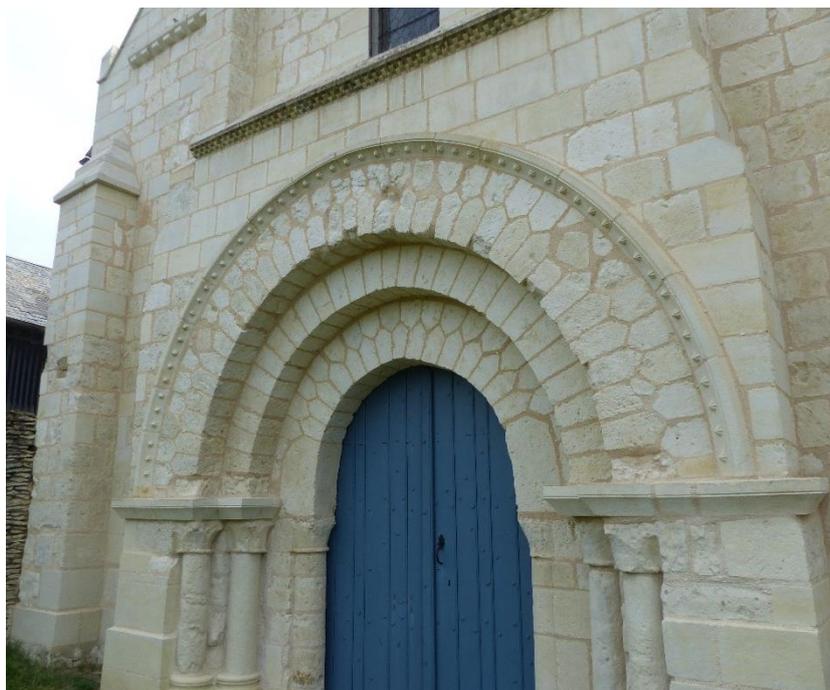
Source : BOUVART Patrick, « Mouterre-Silly (Vienne). Église de Chasseignes » [notice archéologique], *Archéologie médiévale* [En ligne], n° 43, 2013, mis en ligne le 15 mai 2018, URL : <https://journals.openedition.org/archeomed/10019#quotation>



Église Notre-Dame de Chasseignes, façade occidentale, 1922 et 2022
 ©Ministère de la culture/POP ©UDAP de la Vienne



Église Notre-Dame de Chasseignes, plan et phase de constructions, 2012
 ©Hadès



Église Notre-Dame de Chasseignes, le portail occidental, 2022
©UDAP de la Vienne



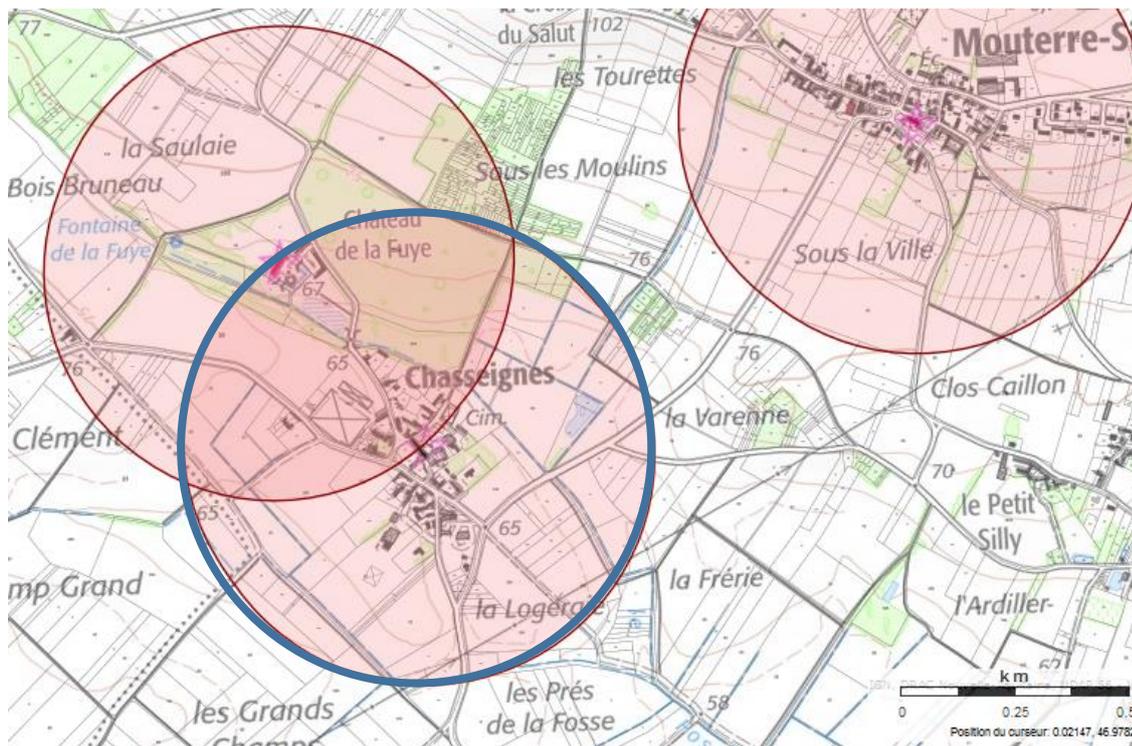
Église Notre-Dame de Chasseignes, vue méridionale, 2022
©UDAP de la Vienne

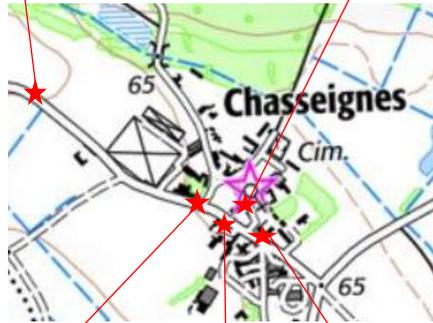
Moutier-Silly, PDA, UDAP de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

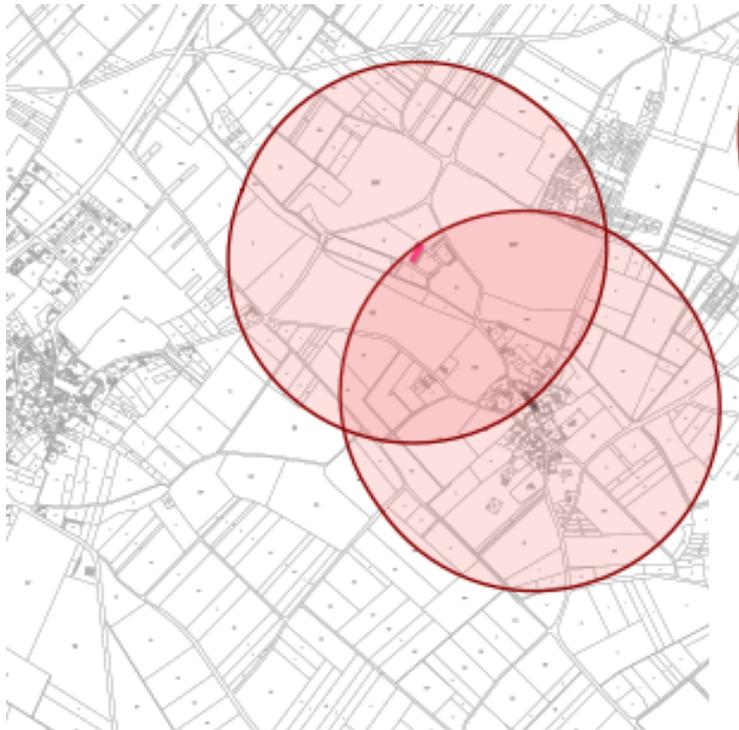
- **Descriptif des abords**

Le centre bourg de l'ancienne commune de Chasseignes se développe le long de la route D 20A. L'église Notre-Dame est placée en son centre, au croisement de la rue de l'église et de la rue de la Renardière. Le bourg est composé d'habitations individuelles et de fermes, dont la plus proche, à ouest de l'édifice, est une exploitation agricole sous serres.





Périmètre de protection actuel



LEGENDE

- Monuments Historiques
- BATIMENT
- 2022_Abords500M
- PARCELLES

• Justification du Périmètre Délimité des Abords

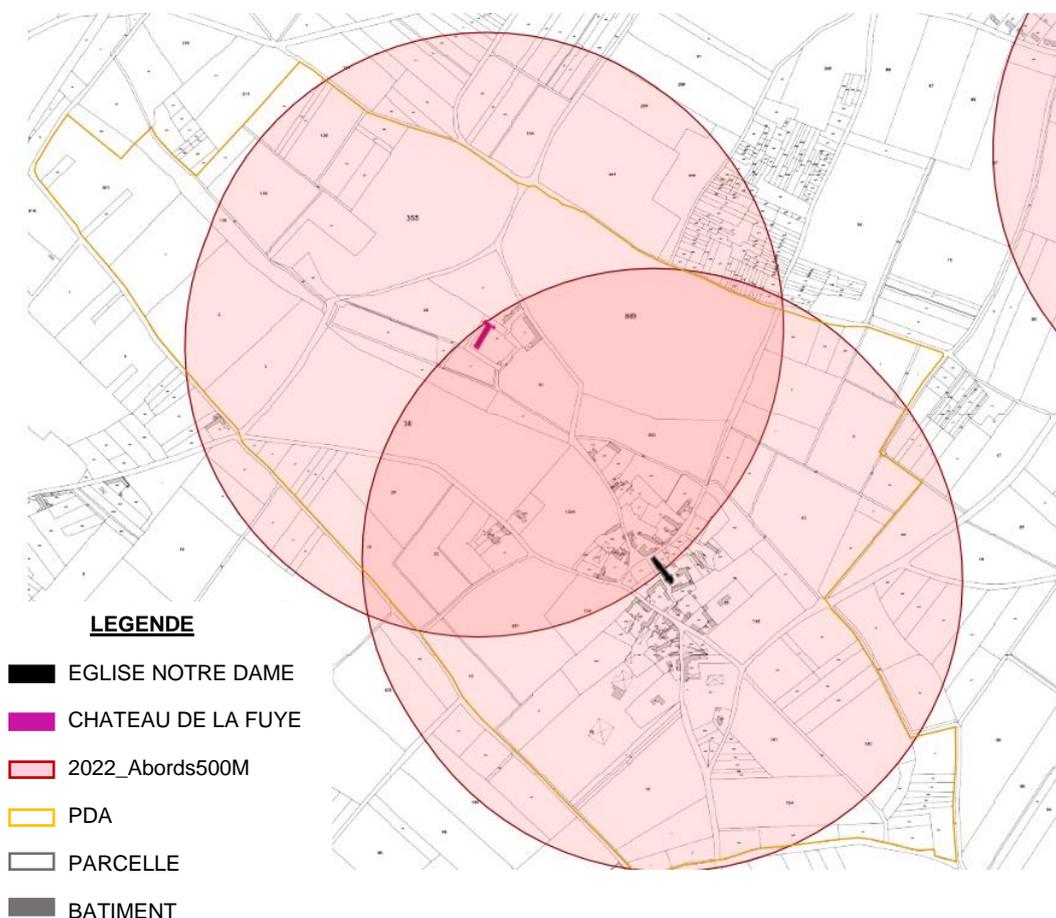
Conformément à l'article L621-30 du Code du Patrimoine, modifié par la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 – art. 75, le Périmètre Délimité des Abords vise à préserver et mettre en valeur des immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il permet également de veiller à la préservation des paysages autour de ce monument.

Compte tenu de la morphologie du lieu-dit et de la cohérence du bâti qui le compose, compte tenu de l'implantation des Monuments Historiques et de leur proximité, il convient d'inclure dans le périmètre de protection les espaces bâtis qui forment un ensemble cohérent avec les monuments et contribuent à assurer sa bonne conservation et sa mise en valeur.

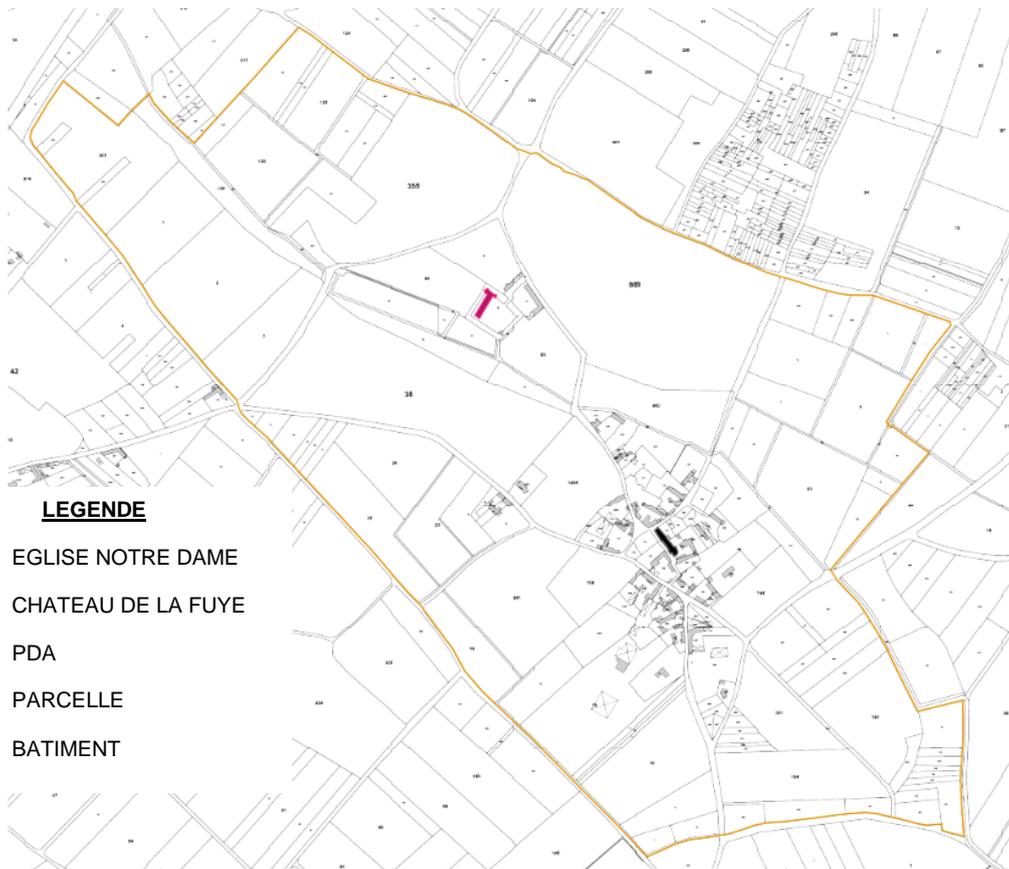
Ainsi, il est proposé d'établir un périmètre délimité des abords du monument, correspondant aux zones de visibilité ou de covisibilité qui permettent de réserver la qualité de présentation de l'environnement du monument et qui comprend :

- Château de la Fuye : YO 48 : Domaine du château : YO 39 à 47, 49 à 51
- Au nord du Château de la Fuye : YP 125 à 139, 302 à 305, 354 à 356 ; YO 1 à 3
- Rue Pierre Mondion/rue de la Fuye : YO 38 ; M 709 à 712, 1003 à 1006
- Rue de la Fuye/rue de la Renardière : M 715, 719 à 726, 869, 940 à 942, 982, 983, 999, 1000
- Au sud rue Pierre Mondion/ rue des Quatre Vents : YO 7 à 20, 22 à 32, 34 à 37 ; M 697, 705, 706, 708, 981, 988, 991, 992, 997, 998, 1007, 1008
- Rue de la Renardière/rue Pierre Mondion/rue de l'église : M 737 à 740
- Rue de la renardière/rue de l'église/D20 : YN 1 à 7, 87 à 97, 102, 219, 221 à 225 ; M 730, 731, 733 à 735, 742 à 746, 748, 959, 990, 993 à 996,
- Église Notre-Dame : M 736
- Rue Pierre Mondion/rue des Quatre Vents : M 686 à 689, 692 à 694, 976, 977, 1001, 1002
- D20/le Fossé de la Curnault : YN 81, 85, 181 à 207, 216

- **Superposition des deux périmètres**



- Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Église saint-Maximin

8 rue sous la ville



©UDAP de la Vienne

- **Contexte historique**

Cette église est dédiée à Saint Maximin.

D'après la tradition Saint Maximin serait né à Mouterre Silly. Il était le disciple de Saint Agriculus, évêque de Trèves, et lui succède vers 329.

Entre 335 et 336, il accueille dans la ville l'évêque d'Alexandrie, Saint Athanase, qui a dû s'exiler après avoir défendu l'orthodoxie contre l'arianisme. Saint Maximin décède avant 347.

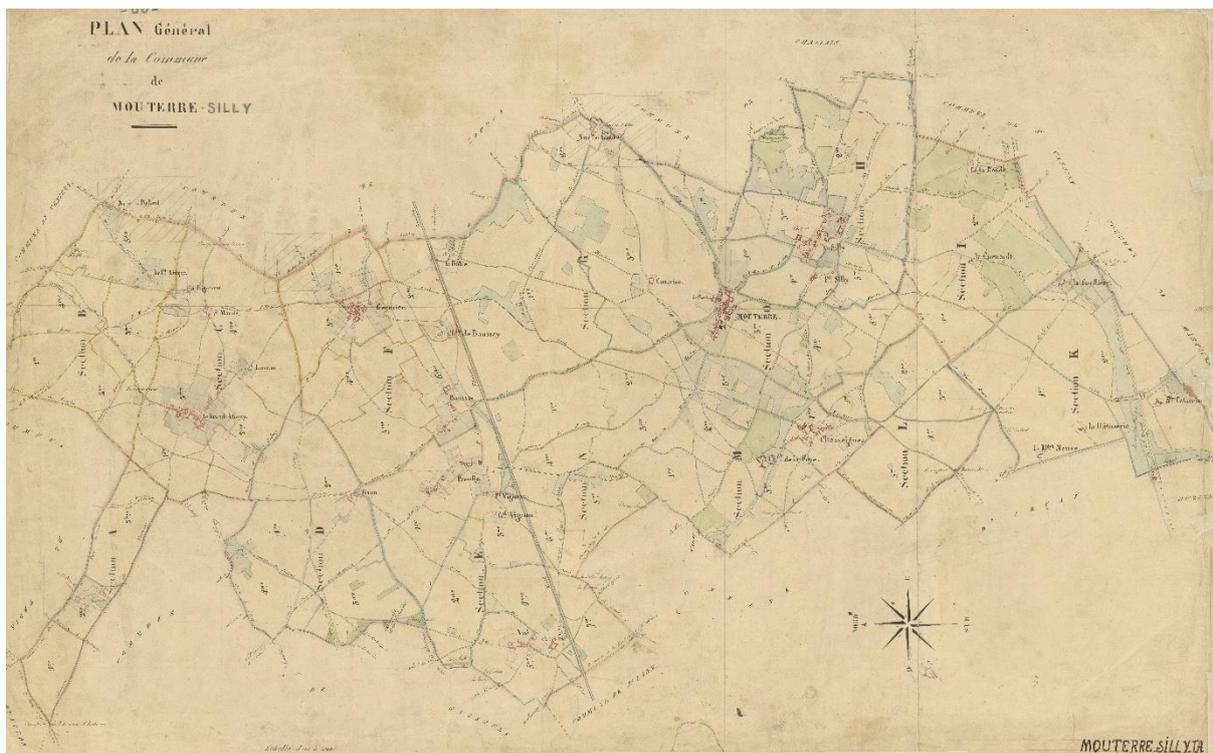
D'après sa *Vie*, écrite à l'époque carolingienne, il aurait eu trois frères et une sœur, tous vénérés comme des saints : Maixent, évêque de Poitiers ; Mesme, ermite disciple de Martin ; Jouin, fondateur de Saint-Jouin-de-Marnes et Maxima.

La datation de l'église n'est pas certaine, cependant on estime qu'elle aurait été construite à la mort de saint Maximin.

Source : Ministère de la Culture- DRAC Nouvelle Aquitaine- C.R.M.H - Dossier documentaire- Mouterre-Silly, église Saint-Maximin ; webographie : Site internet de la mairie de Mouterre-Silly : <https://www.mouterresilly.fr/patrimoine/eglise-saint-maximin/>

Mouterre-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

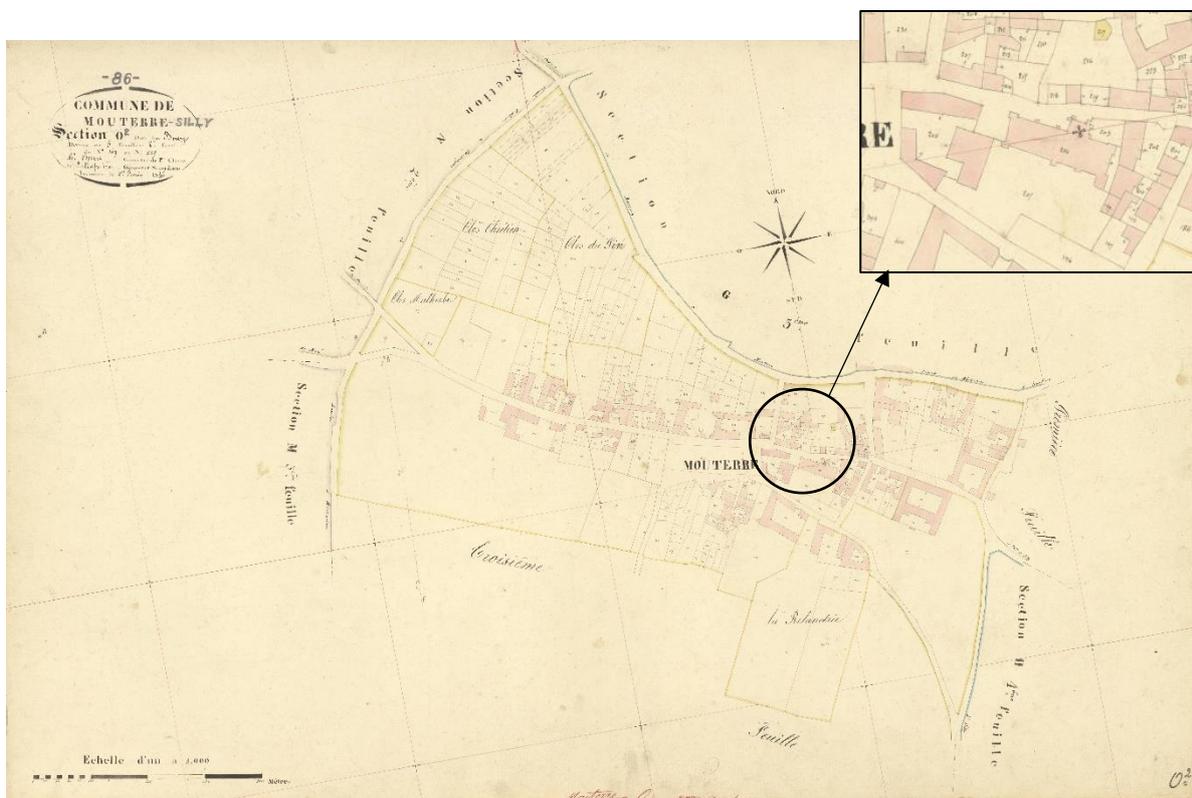
086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023



Cadastre napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122

Source : [https://archives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)
[d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)
[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)



Cadastre napoléonien, 1846, cote : 4 P 1108-1122 ; secteur 0, feuille 2.

Source : [https://archives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)
[d=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)
[vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i](https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta4133ee1df38f7b88/daogrp/0/1/idsearch:RECH_b37321a80300d810b5f087525e850374?i)

Mouterre-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
 Reçu le 19/12/2023

- **L'église Saint-Maximin**

Inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 17 avril 1935.

L'église présente un plan rectangulaire de quatre travées, sans vrai transept, et dont les deux dernières composent le chœur.

Le clocher (une haute tour sans fenêtre coiffée d'une flèche) est accolé au nord de la troisième travée.

Les voûtes sont en huit voûtains par des ogives. Il s'agit d'architecture gothique « angevine » ou « Plantagenêt » : à partir du XII^{ème} siècle, les bâtisseurs s'appliquent à mieux répartir le poids des voûtes afin de permettre la création de plus grandes baies dans les parois.

Les deux premières travées ont probablement été détruites au cours des guerres de Religion. Elles ne possèdent plus de voûte, seul des départs de nervures sont visibles et sont couvertes par du lambris.

La seule baie présente dans la nef est située au nord de la deuxième travée. Elle est clôturée par un vitrail représentant la Sainte Famille.

Une grille de communion marque l'entrée de l'ancien sanctuaire, surélevé par une marche, sur lequel repose l'autel.

Le chœur est percé de trois baies représentant pour la baie centrale le Bon Pasteur et les baies latérales sont des grisailles.

Des vitraux latéraux apportent de la lumière dans la dernière travée. Au nord, il s'agit d'une représentation de Marie terrassant le dragon et au sud une image de Saint Maximin.

Source : Site internet de la mairie de Mouterre-Silly : <https://www.mouterresilly.fr/patrimoine/eglise-saint-maximin/>



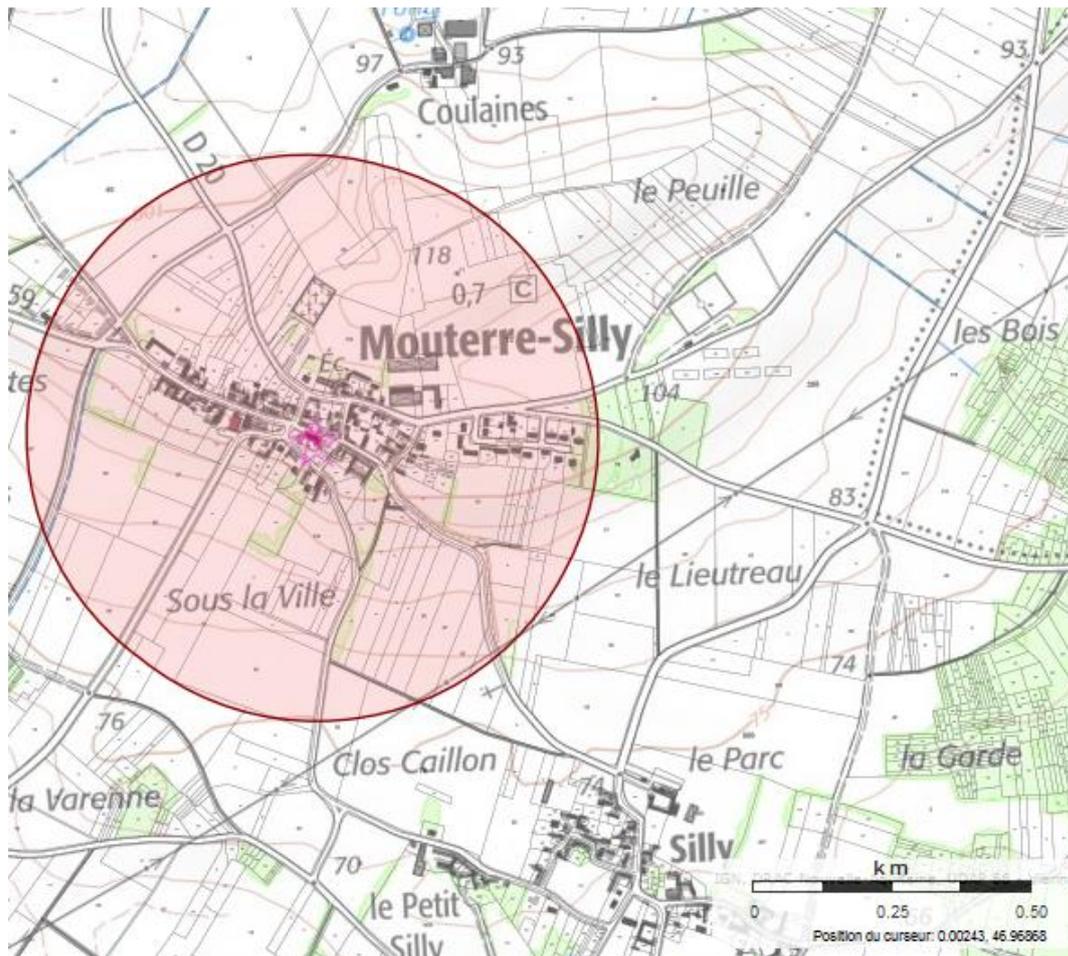
Église Saint-Maximin, façade occidentale et clocher, 1922
©Ministère de la culture/POP



Église Saint-Maximin, intérieur : la nef et le chœur, 1922
©Ministère de la culture/POPO

- **Descriptif des abords**

Le centre bourg de Mouterre-Silly se développe le long de la route D59. L'église se situe au croisement de la rue Saint-Maximim et de la rue sous la ville, au carrefour de la route D59 et D20. Le bourg est composé d'habitations individuelles serrées, dont l'une située aux abords directs de l'édifice, contre la façade occidentale. Le reste du paysage est composé de parcelles agricoles.





Mouterre-Silly, PDA, ODAF de la Vienne, 2022
AR Prefecture

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023

Périmètre de protection actuel



• Justification du Périmètre Délimité des Abords

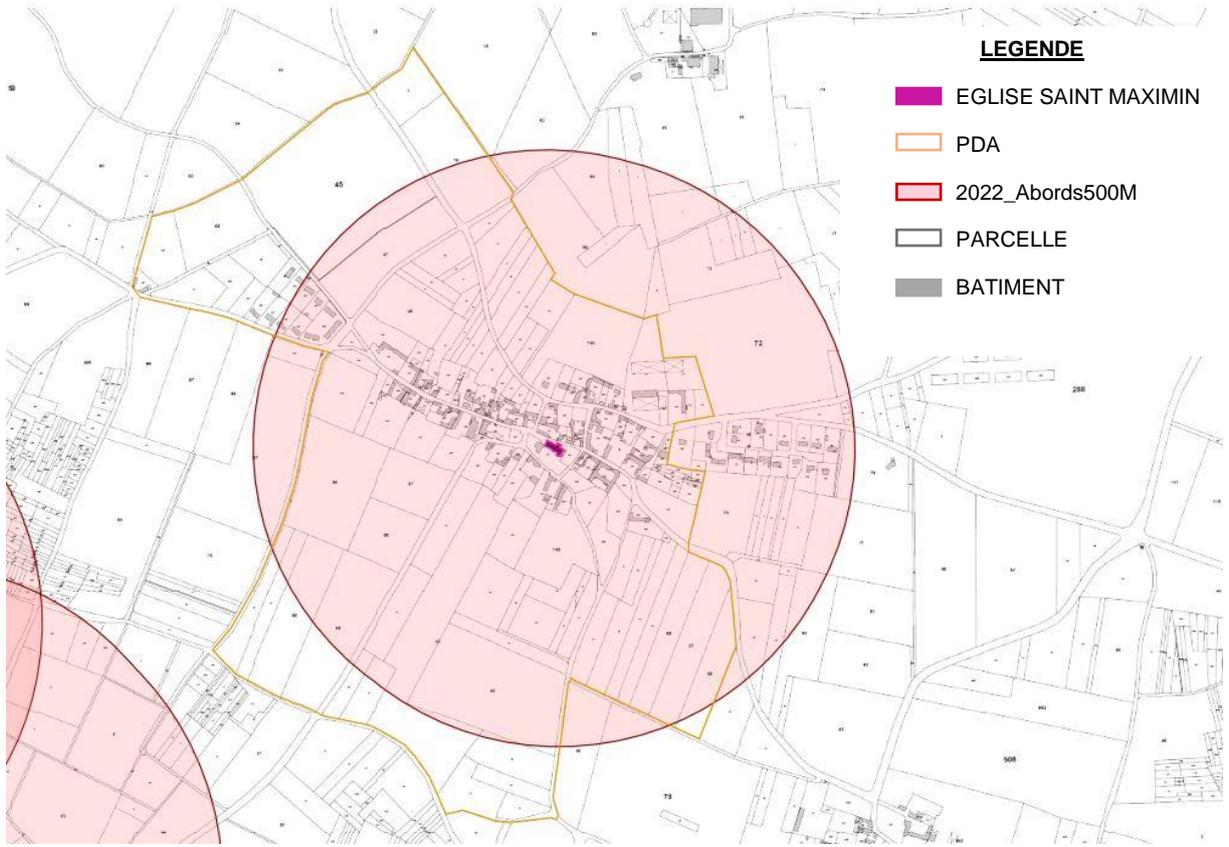
Conformément à l'article L621-30 du Code du Patrimoine, modifié par la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 – art. 75, le Périmètre Délimité des Abords vise à préserver et mettre en valeur des immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il permet également de veiller à la préservation des paysages autour de ce monument.

Compte tenu de l'implantation du Monument Historique, compte tenu de la morphologie du centre bourg et de la cohérence du bâti qui le compose, il convient d'inclure dans le périmètre de protection les espaces bâtis qui forment un ensemble cohérent avec le monument et contribuent à assurer sa bonne conservation et sa mise en valeur.

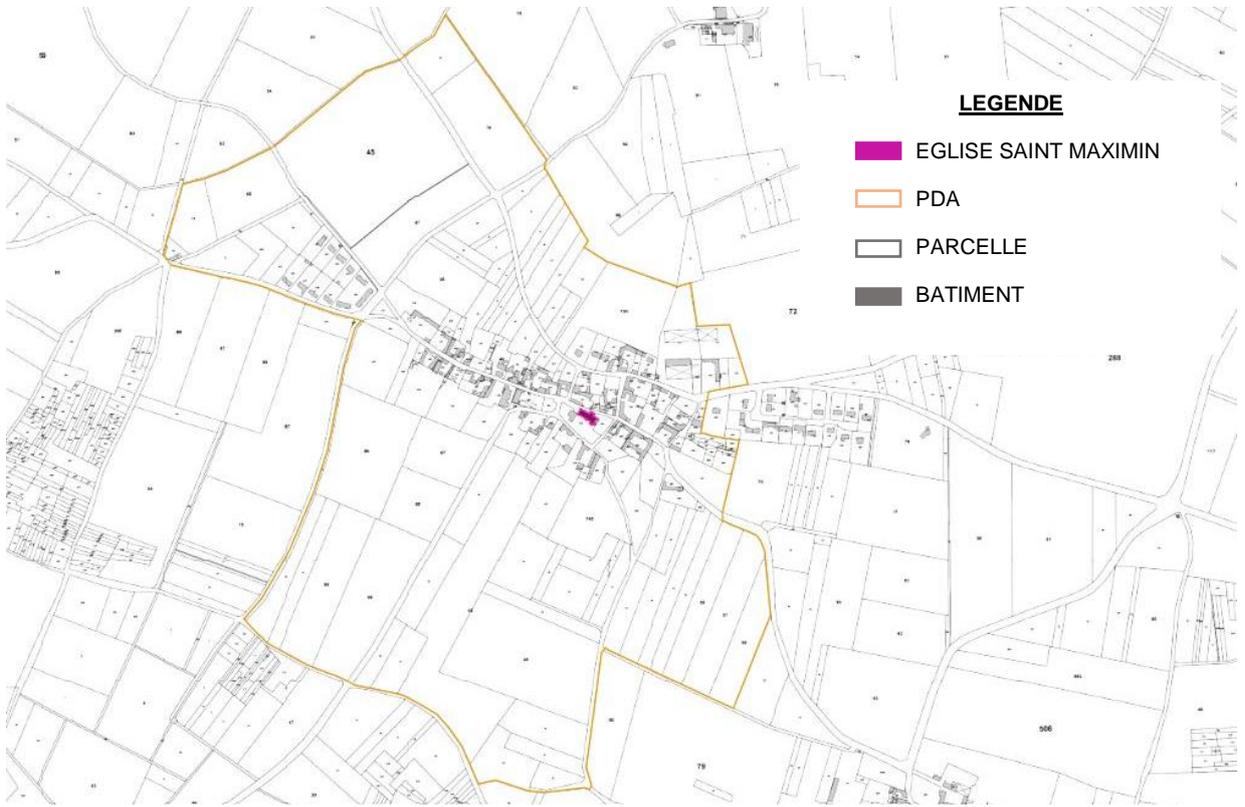
Ainsi, il est proposé d'établir un périmètre délimité des abords du monument, correspondant aux zones de visibilité ou de covisibilité qui permettent de réserver la qualité de présentation de l'environnement du monument et qui comprend :

- Église Saint Maximin : O 766, 767
- D59/rue des Paranches/rue du 19 mars 1962 : YP 65 à 68, 70, 148, 149, 336, 337, 342, 344 à 353
- Rue des Paranches/D20 : YX 18, 19, 45, 46
- Rue Maximin/D20 : YX 26 à 39 ; O 192 à 194, 196 à 206, 210 à 217, 301, 727, 761 à 763, 765, 768, 769,
- D20/D59 : YX 40 à 43 ; O 132 à 134, 136, 137, 226 à 232, 719, 729, 770 à 772, 777 à 779
- Rue sous la ville/rue Jules Ferry/rue Jean Charles Cornay/Rue Saint-Maximin : O 219 à 225, 703
- Rue Jean Charles Cornay/rue Jules Ferry/Rue Saint-Maximin/rue du Beignon : O 233 à 241
- Rue Jules Ferry/rue du Beignon/rue Saint-Maximin : O 242, 244 à 247, 249 à 251, 253, 254, 256, 708, 709, 751, 755 à 760, 773 à 776
- Rue Jean Charles Cornay/rue Saint-Maximin/chemin Sainte-Catherine : O 258 à 269 ; ZX 51 à 53, 55 à 58, 69, 70
- Rue sous la ville/chemin Sainte-Catherine : O 276, 278, 280 à 283, 722, 731, 732, 745, 747, 748 ; ZX 38 à 49, 67, 68, 72 à 74, 77 ; YN 27
- Rue sous la ville/rue Saint-Maximin : O 284 à 286, 290, 292, 293, 295, 296, 298 à 300, 733 à 738, 749 ; ZX 86 à 92

- Superposition des deux périmètres



- Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Proposition de Périmètre Délimité des Abords commun

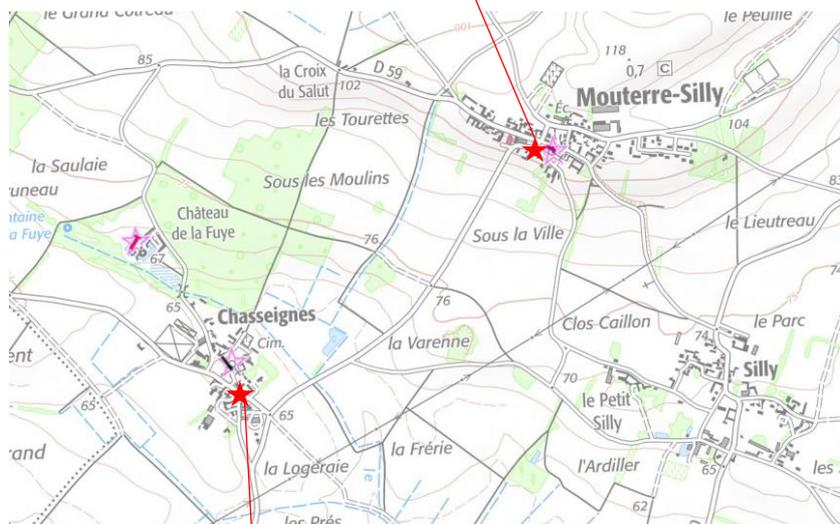
Le centre du bourg de la commune de Mouterre-Silly est placé sur un point culminant surplombant la vallée où se situe lieu-dit de Chasseignes.

Ainsi le paysage offre une vaste visibilité des trois Monuments Historiques : l'église Saint-Maximin, l'église Notre-Dame et le château de la Fuye. Il serait donc intéressant de créer un périmètre délimité des abords comprenant les trois édifices, afin de protéger l'intégralité du paysage.



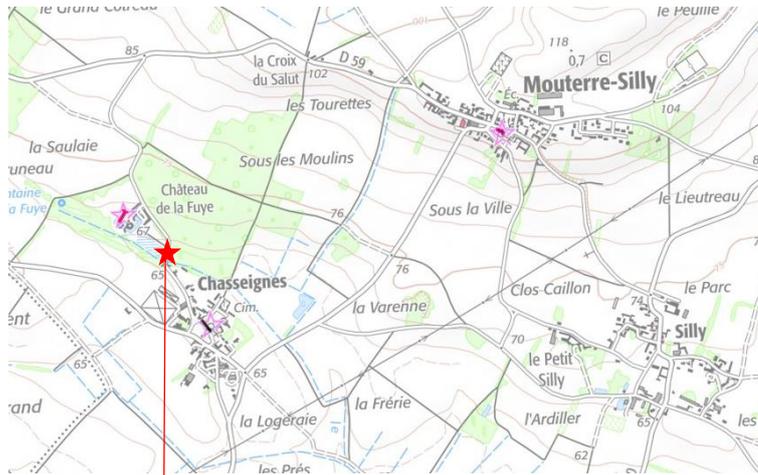
Eglise Saint-Maximin

Eglise Notre-Dame



Eglise Notre-Dame

Eglise Saint Maximin



Château de la Fuye

Eglise Notre Dame

Le périmètre délimité des abords reprendrait les périmètres délimités des abords présentés précédemment (PDA Château de la Fuye et église de Chasseignes ; PDA église Saint Maximin) en y ajoutant les parcelles suivantes :

- Le Fossé de la Curnault/D20 : YN 8 à 26, 82 à 84, 86, 99, 103 à 146, 208 à 214
- Au sud de la D59 : YP 75 à 88, 150 à 164, 357 à 359



Séance du 14 Décembre 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 14
- présents : 13
- votants : 13

L'an deux mil vingt-trois le quatorze décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Décembre 2023

Résultats du vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 1

Présents : ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, GRATTEAU Benoit, HOREL Ludovic, PETIT Stéphanie, PREUD'HOMME Marina, RETAILLEAU Laurent, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, SAMSON Frédérique, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absent excusé:

M. LECHEVALIER Patrick pouvoir donné à M.RETAILLEAU Laurent

Secrétaire de séance : Mme PETIT Stéphanie

OBJET : Validation du projet de PDA (Périmètre délimité des abords)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, le code de l'urbanisme, le code du patrimoine et son article L621-30, l'Unité Départementale de l'Architecture et de Patrimoine de la Vienne propose de définir de nouvelles délimitations de Périmètres de protection des monuments en remplacement du périmètre actuel des 500m.

Considérant que la commune compte quatre monuments historiques :

Le portail du château de la bâtie-le château de la Fuye- l'église Notre Dame de Chasseignes- l'église Saint Maximin

Le Périmètre délimité des abords vise à préserver et mettre en valeur des immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent et qui sont susceptibles de contribuer à sa mise en valeur. Il permet également de veiller à la préservation des paysages autour de ces monuments.

Le projet propose également de créer un périmètre délimité des abords communs comprenant l'église de Chasseignes, le Château de la Fuye et l'Eglise Saint Maximin afin de protéger l'intégralité du paysage.

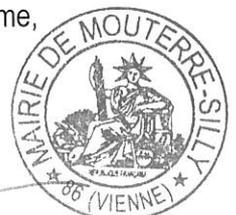
Il est proposé de valider le périmètre délimité des abords proposé par l'UDAP86 et de réaliser l'enquête publique conjointement avec la procédure de la révision de la carte communale.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Donne un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords ainsi qu'à la proposition faite d'un périmètre délimité des abords communs pour le château de la Fuye- l'église Notre Dame de Chasseignes- l'église Saint Maximin

-Précise que ce dossier sera soumis à enquête publique organisée conjointement avec la procédure de révision de la carte communale.

Pour extrait certifié conforme,
Le 14 Décembre 2023
Le Maire
Alain ADHUMEAU

**AR Prefecture**

086-218601730-20231214-D2023_65-DE
Reçu le 19/12/2023